



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

DEL_2025_170
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.1

L'an deux mille vingt cinq, le huit décembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 2 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**BUDGET PRINCIPAL -
DECISION
MODIFICATIVE N° 2**

Présents : 29

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSO, M. LORANDIN, Mme BLACHER-BAIARDI, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 2

M. MORAND par Mme CALERO
Mme ROCHE par Mme BOUCHÉ

Absents(es) : 2

M. RAOUX, M. MALAPERT

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Vote		
			Pour	Contre	Abstention
33	29	31	25	0	6

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2025_58 du 31 mars 2025 relative à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Bollène, complétée par la délibération n° DEL_2025_63 du 19 mai 2025 portant décision modificative n° 1,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires afin de prendre en compte notamment les notifications de fiscalité, les demandes d'admission en non-valeur ainsi que l'amortissement au prorata temporis imposé par la M57, ainsi qu'il suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
011	60611 – Eau	50 000,00
011	60621 – Combustible	15 000,00
011	60622 – Carburant	50 000,00
011	60636 – Vêtement de travail	25 000,00
011	61521 – Entretien terrains	35 000,00
011	6156 – Maintenance	50 000,00
011	615221 – Entretien bâtiments	50 000,00
65	6541 – Crédances admises en non valeur	11 600,00
65	6542 – Crédances éteintes	47 300,00
67	673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00
68	6815 – Dotations aux provisions – pour risques et charges de fonctionnement	6 000,00
68	6817 – Dotations aux provisions – pour actifs circulants	1 700,00
Dépenses d'ordre		
042	6811 – Dotations aux immobilisations incorp et corporelles	305 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-390 466,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		266 134,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Recettes Réelles		
70	70311 – Concessions dans les cimetières	4 500,00
731	73111 – Impôts direct locaux	210 381,00
731	73132 – Taxes sur les pylônes électriques	13 465,00
74	74834 – Etat compensation	-40 812,00
74	7472 – Région	14 400,00
74	7473 – Département	5 500,00
75	75888 – Autres produits divers de gestion courante	8 700,00
76	761 – Produits de participations	50 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		266 134,00



***DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 8 décembre 2025

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
13	1311 – Etat et établissements nationaux	2 300,00
20	2051 – Concessions et droits similaires	11 637,00
21	21351 – Bâtiments publics	138 000,00
23	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	
Dépenses d'ordre		
041	2118 – Autres terrains	120 000,00
041	2313 – Constructions	44 221,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		316 158,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Recettes Réelles		
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00
13	1328-Subvention d'investissement	12 403,00
Recettes d'ordre		
040	28121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	305 000,00
041	1328 – Autres	120 000,00
041	2031 – Frais d'études	40 531,00
041	2033 – Frais d'insertion	3 690,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-390 466,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		316 158,00

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2025 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2025 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

Abstention(s) :

M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO,
M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO, Mme ROCHE

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2025 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le Budget Principal 2025 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Reçu en Préfecture le : *18/12/2025*
Affiché le *21/12/2025*
Notifié le :
Exécutoire le :